

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY, TENUE À LA MRC DE MONTMAGNY, MARDI LE 17 OCTOBRE 2006, À 20H30, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES,

- FRANÇOISE AUCLAIR, Municipalité de Lac-Frontière
- JEANNINE MERCIER, représentante de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

MESSIEURS,

- RÉAL BOLDUC, Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, Municipalité de Berthier-sur-Mer
- LÉANDRE CÔTÉ, représentant de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- JEAN-GUY DESROSIERS, Ville de Montmagny
- ALAIN FORTIER, Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- PIERRE FORTIN, représentant de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace
- PIERRE JEAN, Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- ANDRÉ MERCIER, Municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- JACQUES ANDRÉ ROY, Municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

EST ABSENT : Aucun représentant de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. MARCEL CATELLIER, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Madame Nancy Labrecque, directrice générale, Monsieur Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement, Madame Julie Roy, chargée de projets municipaux et responsable des dossiers légaux et Madame Sylvie Couillard, directrice des ressources financières et à l'administration.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale;

2006-10-01

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour suivant soit adopté tel que proposé, le varia restant ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 12 septembre 2006
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Construction du Poste de police de la SQ
 - 5.1.1 État de situation suite à la réception temporaire
 - 5.1.2 Comptes à payer
 - 5.1.2.1 Entrepreneur général
 - 5.1.2.2 Anne Carrier, Architectes
 - 5.1.3 État du coût au 1^{er} octobre 2006
 - 5.1.4 Déneigement du stationnement
 - 5.2 Internet haute vitesse
 - 5.2.1 Phase 1
 - 5.2.2 Phase 2 – État de situation

- 5.3 Gestion des matières résiduelles
 - 5.3.1 Matières non recyclables (enfouissables)
 - 5.3.1.1 Position du conseil de la MRC de Montmagny sur la gestion des déchets à long terme et l'organisation à privilégier
 - 5.3.2 Matières recyclables
- 5.4 Gestion des boues de fosses septiques
 - 5.4.1 Avis de motion – Règlement 2006-48 remplaçant le règlement n° 2006-43 relatif à la mise en place d'un service de gestion des eaux usées et en décrétant les modalités et les conditions administratives et financières
 - 5.4.2 Avis de motion – Règlement 2006-49 remplaçant le règlement n° 2006-44 régissant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées des bâtiments isolés
- 5.5 Budget 2007
 - 5.5.1 Horaire de travail
 - 5.5.2 Comité de travail
- 5.6 Service d'évaluation
- 5.7 Locaux
- 5.8 Sécurité incendie
- 5.9 Politique de dons et subventions
- 5.10 Télémétrie Chaudière-Appalaches
- 5.11 Assurances collectives
- 5.12 MAPAQ et EAE
- 5.13 Commission scolaire de la Côte-du-Sud
- 6. AMÉNAGEMENT
 - 6.1 Pacte rural
 - 6.1.1 Projets
 - 6.2 Transport collectif – Demande 2007
 - 6.3 Politique culturelle
 - 6.4 Projets régionaux
 - 6.4.1 Monk
 - 6.4.2 Piste quad – projet de financement
 - 6.5 Projet porcin à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud - Dépôt du rapport de consultation
 - 6.6 Développement urbain vs zone agricole
 - 6.7 Cours d'eau
 - 6.8 Inspecteurs en bâtiment
 - 6.9 Résolutions MRC de la Nouvelle-Beauce
 - 6.10 CPTAQ
 - 6.10.1 Agrandissement de la zone non agricole - Montmagny
 - 6.10.2 Agrandissement de la zone non agricole - Berthier-sur-Mer
 - 6.11 Terres publiques
 - 6.11.1 Ligne électrique - Sainte-Lucie-de-Beauregard
 - 6.11.2 Chemin forestier - Sainte-Apolline-de-Patton
 - 6.12 RCI éoliennes
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 CRÉ Chaudière-Appalaches
 - 7.2 FQM - Décentralisation MRC
 - 7.3 Demande de Berthier-sur-Mer - Rôle d'évaluation
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de septembre 2006
 - 8.2 État des revenus et dépenses
- 9. RAPPORT DES COMITÉS
- 10. VARIA OUVERT
 - 10.1 Fonds de capital de risques pour le démarrage d'entreprises en région - Demande afin de rendre les MRC de Montmagny et L'Islet admissibles
 - 10.2 Offre de services professionnels - Consultations juridiques « Service première ligne »
 - 10.3 Gala Prestige
 - 10.4 Démission au CLD
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2006-10-02

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 12 septembre 2006 soit adopté tel que lu.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

5.1 CONSTRUCTION DU POSTE DE POLICE DE LA SQ

5.1.1 ÉTAT DE SITUATION SUITE À LA RÉCEPTION TEMPORAIRE

Les divers travaux correctifs se poursuivent et sont presque terminés.

Il reste le parement en acier à installer et on attend la confirmation que c'est prêt pour l'installation dans la semaine du 16 octobre prochain. Dès que l'on a cette confirmation, on pourra convenir avec la SQ et la SIQ de la date pour l'inauguration du bâtiment.

5.1.2 COMPTES À PAYER

5.1.2.1 Entrepreneur général

- **ATTENDU** la réception de la facture de l'entrepreneur *Qualité Construction* pour la période se terminant le 30 septembre 2006 :

<i>Qualité Construction (CDN) ltée</i>	9 ^e demande au 2006-09-30	173 713,20 \$
----------------------------------------	--------------------------------------	---------------

- **ATTENDU** la recommandation de paiement de l'architecte relativement au paiement de la facture n° 9 de l'entrepreneur général;
- **ATTENDU** les avenants suivants négociés par les professionnels et les recommandations de paiement à ce sujet :

N° AVENANT		Montant demandé	Montant recommandé et négocié	
AVENANT N° 3	ADM-03	17 833,05 \$	9 962,80 \$	plus taxes
AVENANT N° 4	ADM-04	43 108,89 \$	38 291,79 \$	plus taxes
AVENANT N° 5	ADM-05	2 641,58 \$	742,59 \$	plus taxes

2006-10-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le paiement de la demande de paiement n° 9 à « *Qualité Construction (CDN) ltée* » au montant de 65 842,81 \$, taxes incluses, pour la construction du futur poste de police de la Sûreté du

Québec, tel que recommandé par la Firme d'architectes au dossier pour cette demande et incluant les avenants nos 3, 4 et 5.

QU'une validation des quittances reçues soit également effectuée considérant les déclarations de contrat reçues de la part des sous-contractants.

ADOPTÉ

5.1.2.2 Anne Carrier, Architectes

- **ATTENDU** la réception de la facture de la Firme *Anne Carrier, Architectes*, en date du 29 septembre 2006 :

Anne Carrier, Architectes	4 ^e demande au 2006-09-29 (95 % des coûts du projet)	34 422,28 \$
---------------------------	--------------------------------------------------------------------	--------------

2006-10-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : MME JEANNINE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le paiement à « *Anne Carrier, Architectes* » au montant de 34 422,28 \$, taxes incluses, pour les honoraires professionnels dans le dossier de la construction du poste de police.

ADOPTÉ

5.1.3 ÉTAT DU COÛT AU 1^{ER} OCTOBRE 2006

Un état des coûts a été déposé au conseil. Les avenants en extra sont actuellement en négociation.

5.1.4 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT

- CONSIDÉRANT que des soumissions auprès de trois soumissionnaires ont été demandées pour un déneigement 7j/7 et 24h/24 du poste de la SQ auprès des entrepreneurs suivants :
 - JACQUES & RAYNALD MORIN INC.;
 - LES ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER INC.;
 - ALAIN VÉZINA.
- CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture, les résultats furent les suivants :

soumissionnaires	Montant incluant les taxes
Terrasse et jardins enr.	3418,50 \$
Les Entreprises Gilbert Cloutier inc.	3 247,58 \$
Jacques & Raynald Morin inc.	2 848,75 \$

2006-10-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte la soumission de l'Entreprise « *Jacques & Raynald Morin inc.* », plus bas soumissionnaire conforme au montant de 2 848,75 \$, taxes incluses, pour le déneigement du poste de la SQ pour la saison hivernale 2006-2007, soit de la première à la dernière neige et ce, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

ADOPTÉ

5.2 INTERNET HAUTE VITESSE

5.2.1 PHASE 1

Une réunion de travail a eu lieu le 18 septembre dernier entre les partenaires et TELUS pour fermer le dossier (enregistrement des fibres mortes excédentaires et disponibles).

5.2.2 PHASE 2 – ÉTAT DE SITUATION

Des mises en services ont été annoncées par TELUS à la fin du mois d'octobre dernier. Pour la MRC de Montmagny, voici la municipalité concernée :

- Ville de Montmagny : une partie du chemin du Bras, le chemin des Sucrieries et la route Trans-Montagne.

Les municipalités où il reste des travaux à faire sont les suivantes : Notre-Dame-du-Rosaire et Ville de Montmagny.

5.3 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

5.3.1 MATIÈRES NON RECYCLABLES (ENFOUISSABLES)

RECHERCHE D'UNE SOLUTION À COURT TERME:

La MRC de Bellechasse a accepté de recevoir les déchets des cinq municipalités de Montmagny-Sud pour une période de trois ans à compter de janvier 2009 (voir résolution ci-jointe). Le tarif applicable sera celui chargé aux municipalités membres plus une majoration de 10 % pour contribution aux immobilisations. Pour les municipalités de Montmagny-Nord, une entente de cinq ans avec la Ville de Rivière-du-Loup (soit trois ans avec une option de deux ans) est discutée.

RECHERCHE D'UNE SOLUTION À LONG TERME:

La Régie de gestion des matières résiduelles de Montmagny-L'Islet est l'organisme déjà existant qui étudiera les différents scénarios en vue de proposer des solutions aux municipalités participantes.

Les scénarios qui seront étudiés sont les suivants :

- Conporec;
- Site de Sainte-Perpétue (offre à venir);
- Nouveau site (nouveaux critères pour passer de seize sites à environ deux sites);
- Transbordement vers un site à l'extérieur du territoire des deux MRC (une offre révisée a été demandée à la Régie de Saint-Étienne-des-Grès).

La MRC de L'Islet a fait parvenir à la MRC de Montmagny une proposition pour la prise de décision et la répartition des dépenses. À

la suite de cette proposition, le Conseil de la MRC de Montmagny juge opportun de proposer la résolution qui suit :

5.3.1.1 POSITION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY SUR LA GESTION DES DÉCHETS À LONG TERME ET L'ORGANISATION À PRIVILÉGIER

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny trouve important de travailler à trouver une solution à long terme pour l'enfouissement des déchets;
- CONSIDÉRANT que la MRC de L'Islet propose la formule suivante :

TYPE DE DÉCISIONS OU DÉPENSES	RÉPARTITIONS PROPOSÉES
CONSEIL D'ADMINISTRATION	1 municipalité égale 1 vote
DÉPENSES D'ADMINISTRATION	Au prorata de la population de chaque municipalité
DÉPENSES D'ENFOUISSEMENT	Au prorata de la quantité des matières à enfouir.

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny propose la formule suivante :

TYPE DE DÉCISIONS OU DÉPENSES	RÉPARTITIONS PROPOSÉES
CONSEIL D'ADMINISTRATION	Au prorata des 3 critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➢ 1/3 selon le principe de 1 municipalité égale 1 vote ➢ 1/3 au prorata du nombre de tonnes métriques générées de déchets (municipalité versus l'ensemble) ➢ 1/3 au prorata du nombre de la population de la municipalité (municipalité versus l'ensemble)
DÉPENSES D'ADMINISTRATION	Au prorata de la population de chaque municipalité
DÉPENSES D'ENFOUISSEMENT	Au prorata de la quantité des matières résiduelles non recyclables à enfouir.

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny désire confier le mandat de trouver une solution à long terme pour l'enfouissement à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny;

- CONSIDÉRANT qu'un comité exécutif devrait être formé et devrait également être composé de sept membres et ce, de la façon suivante :
 - Trois membres élus en provenance de trois municipalités du territoire de la MRC de L'Islet;
 - Trois membres élus en provenance de trois municipalités du territoire de la MRC de Montmagny, dont un siège est réservé à la Ville de Montmagny;
 - La présidence de ce comité sera assumé en alternance de territoire de MRC.

2006-10-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
 APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny confie le mandat, à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny, de trouver une solution à long terme pour l'enfouissement des déchets et lui propose ce qui suit au niveau des modalités d'organisation en vue d'assumer ce mandat.

QUE l'on propose la formule suivante pour la prise de décision et la répartition des diverses dépenses au sein de la Régie :

TYPE DE DÉCISIONS OU DÉPENSES	RÉPARTITIONS PROPOSÉES
CONSEIL D'ADMINISTRATION	Au prorata des 3 critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1/3 selon le principe de 1 municipalité égale 1 vote ➤ 1/3 au prorata du nombre de tonnes métriques générées de déchets (municipalité versus l'ensemble) ➤ 1/3 au prorata du nombre de la population de la municipalité (municipalité versus l'ensemble)
DÉPENSES D'ADMINISTRATION	Au prorata de la population de chaque municipalité
DÉPENSES D'ENFOUISSEMENT	Au prorata de la quantité des matières résiduelles non recyclables à enfouir.

QUE l'on propose de former un comité exécutif composé de sept membres et qu'il soit formé de la façon suivante :

- Trois membres élus en provenance de trois municipalités du territoire de la MRC de L'Islet;

- Trois membres élus en provenance de trois municipalités du territoire de la MRC de Montmagny, dont un siège est réservé à la ville de Montmagny;
- La présidence de ce comité sera assumé en alternance de territoire de MRC.

QU'une copie de cette résolution soit acheminée à la MRC de L'Islet et à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de L'Islet-Montmagny.

5.3.2 MATIÈRES RECYCLABLES

LES ENCOMBRANTS ET/OU LES ÉLECTROMÉNAGERS

L'organisme FORMACA a déposé, pour et en collaboration avec les autres organismes d'économie sociale (La Friperie Mode Sans Frontière et La Ressourcerie de la MRC de Montmagny) le 1^{er} octobre dernier, une demande de subvention auprès de RECYC-QUÉBEC (Volet I) pour l'élaboration d'un plan d'affaires en vue de déterminer la rentabilité du service de récupération (ou autres formes) des encombrants et/ou des électroménagers qui pourrait être offert aux municipalités dans une perspective de viabilité à long terme.

À SUIVRE.

LES BATTERIES ET PILES

Une campagne de sensibilisation auprès des municipalités et des citoyens en ce qui concerne l'offre de récupération des piles et/ou batteries sera effectuée au cours des prochaines semaines.

5.4 GESTION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

Un point de presse aura lieu le mercredi 24 octobre 2006 à 10h pour donner de l'information sur ce nouveau service qui sera offert à compter de l'année 2007.

5.4.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2006-48 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 2006-43 RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GESTION DES EAUX USÉES ET EN DÉCRÉTANT LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS ADMINISTRITRATIVES ET FINANCIÈRES

Par la modification apportée au règlement, on vise à préciser qu'une fosse de 1 500 gallons sera calculée dans l'établissement de la quote-part comme une unité de fosse équivalente, mais qu'un ajustement en cours d'année sera apporté pour tenir compte des frais réels encourus.

AVIS DE MOTION

Je, M. JEAN-GUY DESROSIERS, maire de la Ville de Montmagny, donne par les présentes un avis de motion à l'effet que lors d'une réunion subséquente, la MRC de Montmagny adoptera un règlement remplaçant le règlement n° 2006-43 relatif à la mise en place d'un service de gestion des eaux usées et en décrétant les modalités et les conditions administratives et financières. Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

M. Jean-Guy Desrosiers

5.4.2 AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT 2006-49 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 2006-44 RÉGISSANT LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES BÂTIMENTS ISOLÉS

Par la modification apportée au règlement, on vise à préciser que les fosses devront obligatoirement être vidangées par l'entrepreneur retenu par la MRC de Montmagny aux deux ans ou aux quatre ans. Cependant, pour les vidanges supplémentaires, les propriétaires pourront faire appel à l'entrepreneur de leur choix.

AVIS DE MOTION

Je, M. ÉMILE TANGUAY, maire de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy, donne par les présentes un avis de motion à l'effet que lors d'une réunion subséquente, la MRC de Montmagny adoptera un règlement remplaçant le règlement n° 2006-44 régissant la collecte, le transport et le traitement des eaux usées des résidences et bâtiments isolés. Cet avis de motion est donné avec dispense de lecture.

M. Émile Tanguay

5.5 BUDGET 2007

5.5.1 HORAIRE DE TRAVAIL

Un calendrier de travail est déposé au Conseil de la MRC de Montmagny.

5.5.2 COMITÉ DE TRAVAIL

2006-10-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le comité de travail pour le budget 2007 soit composé des personnes suivantes :

- M. Marcel Catellier, préfet
- M. Rosario Bossé, préfet adjoint
- M. Jean-Guy Desrosiers, maire de la Ville de Montmagny
- M. Émile Tanguay, maire de la Municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

ADOPTÉ

5.6 SERVICE D'ÉVALUATION

PERMIS ET CERTIFICATS : Le plan de travail a été modifié pour traiter les municipalités qui font de la taxation supplémentaire.

Un nouveau tableau à jour sera déposé ultérieurement à ce sujet.

ICI : Pour les **ICI**, tel que mentionné lors de la dernière rencontre, une offre de service a été reçue au coût de 5 664 \$. Les deux techniciens, ayant déposé cette offre, ont débuté les visites des immeubles de type ICI sur les territoire de la ville et dans les municipalités rurales.

RESSOURCE ADDITIONNELLE :

- CONSIDÉRANT qu'une ressource à temps plein serait nécessaire pour aider l'équipe du service d'évaluation étant donné le travail important à accomplir ;

2006-10-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ MERCIER
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la direction générale à faire paraître une offre d'emploi pour des candidatures pour un poste d'évaluateur junior (ou stagiaire) de même qu'une offre d'emploi pour un technicien en évaluation.

ADOPTÉ

5.7 LOCAUX

Une relance est actuellement faite pour faire avancer le dossier car les dernières nouvelles parlaient d'un délai d'une année.

Pour la MRC, la décision de se relocaliser devra être une option à moyen et long termes puisqu'il en coûtera environ entre 15 000 \$ et 20 000 \$ pour relocaliser le réseau de la fibre optique dans de nouveaux locaux et ce, dans un rayon d'un kilomètre.

5.8 SÉCURITÉ INCENDIE

Le procès-verbal d'une réunion des directeurs incendie tenue le mercredi 19 septembre 2006 a été déposé.

Les plans de mise en œuvre ont été transmis et adoptés à la séance d'octobre dans toutes les municipalités, à l'exception de l'Isle-aux-Grues qui l'adoptera en novembre et de la Ville de Montmagny qui n'a pas encore reçu le projet de plan de mise en œuvre de la chargée de projet. Il devrait être transmis d'ici le début de la semaine prochaine.

Le projet de schéma révisé pour approbation du ministère devrait être transmis le 7 novembre prochain.

De plus, les municipalités recevront, pour adoption à leur séance de novembre, le projet de règlement du service de protection contre l'incendie, lequel prévoira les dispositions touchant l'incendie dont les mesures préventives, la tarification pour les fausses alarmes, etc. Ainsi, les services incendies qui sont prêts pourront débuter, après l'adoption et l'entrée en vigueur de ce règlement, la tournée des visites préventives.

5.9 POLITIQUE DE DONS ET SUBVENTIONS

Un premier modèle de politique de dons et subvention est déposé, pour fins de réflexion lors du comité de travail du budget. Ce modèle est basé sur celui de la MRC de Bellechasse.

5.10 TÉLÉMÉTRIE CHAUDIÈRE-APPALACHES

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny avait accepté de participer au projet Télémétrie Chaudière-Appalaches pendant une période de quatre ans à raison d'un versement annuel de 5 902 \$;

- CONSIDÉRANT que notre MRC a des problèmes de transmission cellulaire dans le secteur sud du territoire de la MRC de Montmagny ;
- CONSIDÉRANT QUE l'on avait mentionné que pour les secteurs difficiles d'accès à la téléphonie cellulaire, les communications ambulancières allaient se faire par communication satellite lesquelles sont toutefois très dispendieuses;
- CONSIDÉRANT QUE selon les dernières nouvelles, la téléphonie satellite ne serait pas partie intégrante du projet ;

2006-10-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
 APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le versement de la 3^e tranche de financement, au montant de 5 902 \$, conditionnellement à ce que la MRC de Montmagny reçoive la confirmation que tout le territoire de la MRC de Montmagny est effectivement couvert par le projet de télémétrie et que tous les citoyens du secteur aient accès au même service peu importe son lieu de résidence.

ADOPTÉ

5.11 ASSURANCES COLLECTIVES

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny doit demander des soumissions pour la couverture d'assurances collectives offerte aux employés(es) et autres organismes ;

2006-10-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
 APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la direction générale soit autorisée à demander des soumissions pour les assurances collectives.

ADOPTÉ

5.12 MAPAQ ET EAE

Les municipalités non informatisées ont la possibilité de se voir subventionner pour l'achat d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un module de taxation. Les municipalités qui pourraient en bénéficier sont les suivantes: Isle-aux-Grues, Lac-Frontière, Sainte-Lucie-de-Beauregard, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et Notre-Dame-du-Rosaire.

Cette possibilité est offerte en regard des nouvelles obligations d'échanges d'informations avec le MAPAQ relativement aux EAE.

La direction générale fera un suivi avec les représentants des ministères pour ce dossier.

À SUIVRE.

5.13 COMMISSION SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Le 4 octobre dernier, une rencontre de travail a eu lieu entre les trois MRC et des représentants de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud (président,

d.g. et représentants). Ceux-ci ont été interpellés à titre d'agents de développement du milieu. Il semble y avoir eu une ouverture et la CSCS demande aux trois MRC de prioriser les enjeux de développement à travailler au cours des prochains mois avec la Commission scolaire de la Côte-du-Sud.

À SUIVRE.

6. AMÉNAGEMENT

6.1 PACTE RURAL

Les membres du Comité du Pacte rural ont analysé les projets déposés à la MRC dans le cadre du pacte rural et recommandent à la MRC de verser les contributions demandées.

6.1.1 PROJETS

Cap-Saint-Ignace : Sentier multifonctionnel

2006-10-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. PIERRE FORTIN
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 500 \$ dans le cadre du programme du Pacte rural à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace afin de contribuer à la réalisation d'un sentier multifonctionnel d'une valeur de 25 000 \$.

ADOPTÉ

Saint-Fabien-de-Panet : Bureau d'information touristique du Parc régional des Appalaches

2006-10-12

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JEANNINE MERCIER
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 2 571 \$ dans le cadre du programme du Pacte rural à la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet afin de contribuer à la mise aux normes du bureau d'accueil touristique à l'entrée du Parc régional des Appalaches qui correspond à un projet d'une valeur de 3 441 \$.

ADOPTÉ

Sainte-Lucie-de-Beauregard : Service de l'école du village

2006-10-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 3 442 \$ dans le cadre du programme du Pacte rural à la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard afin de contribuer à la réalisation d'un projet de maintien de services à l'école du village d'une valeur de 3 800 \$.

ADOPTÉ

Berthier-sur-Mer : Salle communautaire

2006-10-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 15 000 \$ dans le cadre du programme du Pacte rural à la Municipalité de Berthier-sur-Mer afin de contribuer à l'aménagement d'une salle communautaire d'une valeur de 86 041 \$.

ADOPTÉ

Saint-Just-de-Bretenières : International de traîneaux à chiens

2006-10-15

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 5 000 \$ dans le cadre du programme du Pacte rural à la Corporation de développement de la Rivière Daaquam afin de contribuer à la réalisation de l'International de traîneaux à chiens de la Rivière Daaquam, projet d'une valeur de 25 000 \$.

ADOPTÉ

Saint-Just-de-Bretenières : Loisir inter-municipal

2006-10-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 2 400 \$ dans le cadre du programme du Pacte rural à la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières afin de contribuer à la réalisation d'un projet de participation à un service de loisir inter-municipale, projet d'une valeur de 3 000 \$.

ADOPTÉ

Saint-Just-de-Bretenières : Embellissement

2006-10-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accorde une aide financière de 22 160 \$ dans le cadre du programme du Pacte rural à la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières afin de contribuer à la réalisation d'un projet d'embellissement de la municipalité, projet d'une valeur de 29 700 \$.

ADOPTÉ

6.2 TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE 2007

La demande 2007 sera déposée lors de la rencontre afin d'être acheminée au MTQ. Il y a de fortes chances que l'aide financière du MTQ soit haussée.

Demande d'aide financière pour le service de transport collectif 2007

2006-10-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny fasse parvenir la demande d'aide financière présentée par le coordonnateur à l'aménagement.

QUE la MRC de Montmagny mandate l'organisme «Transport collectif de la MRC de Montmagny» pour la gestion du service de transport collectif au cours de l'année visée par la demande au MTQ.

ADOPTÉ

Représentant de la MRC au sein de l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny

2006-10-19

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JACQUES-ANDRÉ ROY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE NOMMER M. Louis Lachance, représentant de la MRC de Montmagny, au sein de l'organisme Transport collectif de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.3 POLITIQUE CULTURELLE

Le coordonnateur à l'aménagement informe les élus que l'agent culturel de la MRC rédige actuellement le bilan des services et activités culturelles sur le territoire. Un comité de réflexion sera mis en place sous peu.

6.4 PROJETS RÉGIONAUX

6.4.1 MONK

Les préfets et représentants des MRC se sont entendus afin de mandater la Firme Noram Experts Conseils inc. pour actualiser l'étude technique pour la réalisation du projet de réhabilitation du Tronçon Monk.

Le coût de l'actualisation de l'étude est de 850 \$ et pourrait être pris à même le budget réservé au Parc linéaire Monk.

2006-10-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny mandate la Firme Noram Experts Conseils inc. pour la réalisation de l'étude technique de réhabilitation du Tronçon Monk.

ADOPTÉ

6.4.2 PISTE QUAD-PROJET DE FINANCEMENT

ATTENDU que depuis 1997, la MRC de Montmagny, conjointement avec les MRC de Bellechasse, L'Islet, Kamouraska et Témiscouata, travaille à la mise en place d'un parc linéaire récréotouristique sur l'emprise ferroviaire désaffecté Monk;

ATTENDU que le Conseil de la MRC s'est donné des orientations précises relativement à la réalisation de ce projet;

ATTENDU qu'il existe un programme d'aide financière visant à soutenir les installations sportives et récréatives;

ATTENDU que la mise en place d'une piste quad cadre bien avec les objectifs de ce programme;

ATTENDU que la Société de gestion du Parc linéaire Monk représente les MRC de Bellechasse, Montmagny et L'Islet dans ce dossier.

EN CONSÉQUENCE,

2006-10-20A

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la société de gestion du Parc linéaire Monk à déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement du sport et de l'activité physique dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives pour la réalisation d'une piste quad sur les territoires des MRC de Bellechasse, Montmagny et L'Islet;

QUE la MRC de Montmagny s'engage à défrayer la partie des coûts du projet touchant son territoire, déduction faite des subventions versées et applicables à la partie de la piste touchant le territoire de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.5 PROJET PORCIN À SAINT-PIERRE-DE-LA-RIVIÈRE-DU-SUD – DÉPÔT DU RAPPORT DE CONSULTATION

- CONSIDÉRANT qu'à la demande de la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, la MRC de Montmagny a formé une commission qui a tenu, le 14 septembre dernier à l'école de la susdite municipalité, une consultation publique sur le projet porcin de la Ferme Ménard ;
- CONSIDÉRANT les représentations faites lors de cette consultation publique ;
- CONSIDÉRANT que la commission a déposé un rapport au Conseil de la MRC de Montmagny, lequel est résumé à la réunion par le préfet et président de la Commission de consultation dudit projet.

2006-10-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. JACQUES ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny adopte le rapport proposé par la Commission de consultation qui traite du projet de la Ferme Ménard à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud ;

QUE ce rapport soit envoyé à la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-sud.

ADOPTÉ

6.6 DÉVELOPPEMENT URBAIN VS ZONE AGRICOLE

Une cartographie des secteurs à retirer de la zone agricole sera réalisée pour les Municipalités de Berthier-sur-Mer, Cap-Saint-Ignace, Sainte-Apolline-de-Patton, Notre-Dame-du-Rosaire et Montmagny.

Une présentation de la position de la Municipalité de l'Isle-aux-Grues pour des fins de développement résidentiel tout en le conservant à l'intérieur de la zone agricole sera aussi réalisée.

6.7 COURS D'EAU

Aucun dossier.

6.8 INSPECTEURS EN BÂTIMENT

Afin d'offrir un service aux Municipalités de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et de Cap-Saint-Ignace, ainsi qu'aux autres municipalités qui en feront la demande et d'offrir du support à la réalisation de la révision du schéma d'aménagement, la MRC sera dans l'obligation d'ouvrir un poste d'inspecteur et de chargé de projet en aménagement.

Une offre d'emploi (mandat d'un an renouvelable) devrait être affichée dans les prochaines semaines à ce sujet.

6.9 RÉOLUTIONS – MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Deux résolutions de la MRC de la Nouvelle-Beauce méritent d'être étudiées par le Conseil de la MRC. Après analyse le conseil des maires adoptent les deux résolutions suivantes :

Interdiction de l'exportation du lisier à plus de 20 kilomètres du lieu de production.

2006-10-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie les démarches la MRC de la Nouvelle-Beauce afin d'interdire l'exportation du lisier à plus de 20 kilomètres du lieu de production des établissements porcins pour les municipalités du Québec.

ADOPTÉ

Modification de l'exercice de la consultation publique sur un projet d'élevage porcin.

2006-10-23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la MRC de la Nouvelle-Beauce dans ses démarches visant à redéfinir le processus de consultation publique dans le cadre des nouveaux projets de productions porcines.

QUE la MRC de Montmagny offre au ministère de l'Environnement, du développement durable et des Parcs, de participer à un exercice d'évaluation du processus afin de formuler des propositions d'amélioration de la consultation.

ADOPTÉ

6.10 CPTAQ

6.10.1 AGRANDISSEMENT DE LA ZONE NON AGRICOLE – MONTMAGNY

Un promoteur de la Ville de Montmagny demande la possibilité d'agrandir un terrain commercial à l'ouest de la ville sur une partie du territoire agricole.

CONSIDÉRANT que la CPTAQ peut interpréter cette demande comme un agrandissement du périmètre d'urbanisation en raison de la proximité du terrain de la zone non agricole, il serait préférable d'adopter une résolution d'appui à la demande afin d'éviter des retards.

2006-10-24

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie le demandeur Gylmir dans son projet d'agrandissement d'un usage non agricole sur des terrains situés à l'ouest de la Ville de Montmagny et à proximité du périmètre d'urbanisation.

QUE cette demande ne va pas à l'encontre du schéma d'aménagement de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.10.2 AGRANDISSEMENT DE LA ZONE NON AGRICOLE – BERTHIER-SUR-MER

La Municipalité de Berthier-sur-Mer entend demander immédiatement une exclusion de la zone agricole de la partie ouest de son territoire.

2006-10-25

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny appuie la Municipalité de Berthier-sur-Mer dans son projet d'agrandissement du périmètre d'urbanisation en bordure du fleuve à l'ouest du village.

QUE cette demande ne va pas à l'encontre du schéma d'aménagement de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

6.11 TERRES PUBLIQUES

LE MRNF demande l'avis de la MRC de Montmagny sur la réalisation de projets sur les terres publiques.

6.11.1 LIGNE ÉLECTRIQUE SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD

Projet de remplacement d'une ligne électrique à Sainte-Lucie-de-Beauregard à l'ouest du Mont Sugar Loaf.

2006-10-26

IL EST PROPOSÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE
APPUYÉ PAR : M. PIERRE FORTIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny informe le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune que le projet de remplacement d'une ligne électrique à Sainte-Lucie-de-Beauregard, à l'ouest du Mont Sugar Loaf, ne va pas à l'encontre de l'affectation récréative de ce secteur du Parc régional des Appalaches parce qu'il s'agit d'une ligne déjà existante le long d'un chemin forestier ;

QUE toutefois, une préoccupation particulière au niveau de l'esthétisme devrait être prise afin de limiter l'impact visuel dans la section de cohabitation avec le Parc régional des Appalaches (sentier pédestre du Pont Brûlé # 10).

ADOPTÉ

6.11.2 CHEMIN FORESTIER SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

CONSIDÉRANT le projet d'amélioration d'un chemin forestier à Sainte-Apolline-de-Patton près du Lac Fortin.

2006-10-27

IL EST PROPOSÉ PAR : MME FRANÇOISE AUCLAIR
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny ne s'objecte pas à l'aménagement d'un chemin forestier suivant les normes prescrites en terres publiques dans le secteur du Lac-Fortin.

ADOPTÉ

6.12 RCI ÉOLIENNES

La MRC de Montmagny a reçu la confirmation de la Ministre des Affaires municipales et des régions de l'entrée en vigueur du RCI sur l'implantation des éoliennes.

Le RCI pourra être ajusté ultérieurement afin d'intégrer le cadre de référence du ministère des Ressources naturelles et les autres éléments discutés lors de la dernière assemblée de la MRC.

Une lettre de l'ATR a aussi été acheminée à la MRC afin de l'informer de sa position sur le développement de parcs d'éoliennes sur le territoire, laquelle a pour but de demander d'agrandir le territoire reconnu pour la production d'éléments d'éoliennes dans le cadre des appels d'offre.

Contenu régional dans la construction d'un parc éolien

- CONSIDÉRANT que le territoire reconnu où devront être assemblée une partie des éoliennes est limité à la Gaspésie et à une partie du Bas-Saint-Laurent ;
- CONSIDÉRANT que les projets à venir auront aussi à prévoir une partie importante de la fabrication des composantes des éoliennes dans l'est du Québec ;
- CONSIDÉRANT que la Gaspésie et la partie du territoire du Bas Saint-Laurent reconnues ne pourront répondre à la demande en terme de capacité de production de composantes et que les promoteurs risquent de produire ces composantes ailleurs et même à l'extérieur de la Province ;
- CONSIDÉRANT les affinités économiques entre les entreprises et les problématiques similaires des communautés dans la partie est de Chaudière-Appalaches, au Bas Saint-Laurent et en Gaspésie.

2006-10-28

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande au gouvernement du Québec d'étendre le territoire où une partie des éoliennes devront être fabriqués aux régions de la Gaspésie, du Bas-Saint-Laurent et au comté de Montmagny-Lislet (Est du territoire de Chaudière-Appalaches).

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 CRÉ CHAUDIÈRE-APPALACHES

Le rapport annuel 2005-2006 de la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches a été transmis à la MRC de Montmagny.

7.2 FQM – DÉCENTRALISATION MRC

Les MRC sont invitées à faire une réflexion à ce sujet et à faire parvenir leurs demandes à la ministre des Affaires municipales et des régions.

7.3 DEMANDE DE BERTHIER-SUR-MER – RÔLE D'ÉVALUATION

La Municipalité de Berthier-sur-Mer a fait parvenir une résolution demandant de ne pas pénaliser la municipalité considérant qu'en vertu de la Loi 21 adopté en juin dernier, le rôle triennal de la municipalité à été devancé d'une année soit pour le 1^{er} janvier 2008.

Il est convenu de tenir informée la municipalité de l'orientation qui sera prise en 2007 à ce sujet afin de prendre en compte les éléments soumis.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE SEPTEMBRE 2006

Voir document joint.

2006-10-29

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes du mois de septembre 2006 soit approuvée :

No. chèque	Montant	Nom Du Fournisseur
C600532	1007,30	LES SERVICES BEN-SON S.E.N.C.
C600533	1007,30	LES SERVICES BEN-SON S.E.N.C.
C600541	1348,80	BEAUDRY & ASSOCIÉS, CONSULTANTS ÉVALUATI
C600688	11513,01	GENIVAR GROUPE CONSEIL INC. SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE MONTMAGNY (SHM)
C600689	14000,00	
C600691	253,16	BERTRAND, ANDRÉ
C600692	14,10	BLAIS GAETAN
C600693	47,42	SIMONEAU DANY
C600694	41,82	GAGNON PASCALE
C600695	52,50	BELLAVANCE MARIE-FRANCE
C600696	724,17	PILOTE NICOLAS
C600697	3,50	FORTIN MYRIAM
C600698	136,27	FRANCK ALAIN
C600699	503,31	LAPIERRE ANDRE
C600700	219,51	NORMAND, JOCELYN
C600701	12,87	FRANCK ALAIN
C600702	29555,67	QUALITÉ CONSTRUCTION (CDN) LTÉE
M600684	307,34	CATELLIER MARCEL BEAUDRY & ASSOCIÉS, CONSULTANTS ÉVALUATI
M600685	4220,19	
M600686	14572,01	MRC DE BELLECHASSE
M600690	744,59	BOUTIQUE GIL'N
M600703	911,60	CHARRON, DANIEL M.
	81 196,44 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 81 196,44 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Un état des revenus et dépenses sera transmis lors de la prochaine rencontre.

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. VARIA OUVERT

10.1 FONDS DE CAPITAL DE RISQUES POUR LE DÉMARRAGE D'ENTREPRISES EN RÉGION – DEMANDE AFIN DE RENDRE LES MRC DE MONTMAGNY ET L'ISLET ADMISSIBLES.

Selon les informations obtenues, la région de la MRC de Montmagny aurait déjà accès à ce fonds.

10.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – CONSULTATIONS JURIDIQUES «SERVICE PREMIÈRE LIGNE»

2006-10-30

IL EST PROPOSÉ PAR : M. JEAN-GUY DESROSIERS
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte l'offre de Service Première Ligne proposée le 20 septembre 2006 de l'Étude légale Tremblay Bois Mignault Lemay pour un montant forfaitaire annuel de 2 000 \$, plus déboursés et taxes et ce, jusqu'au 31 décembre 2007.

ADOPTÉ

10.3 GALA PRESTIGE DU CLD ET ACTIVITÉS DE FINANCEMENT AU CJE

2006-10-31

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ALAIN FORTIER
APPUYÉ PAR : M. JACQUES-ANDRÉ ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise l'achat de 4 cartes, au coût de 70 \$ chacune, pour le « *Gala Prestige Desjardins* » organisé par le CLD de la MRC de Montmagny et également 4 cartes, au coût de 30 \$ chacune, pour l'activité de financement du CJE « *Bières et saucisses* ».

ADOPTÉ

10.4 DÉMISSION AU C.A. DU CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

CONSIDÉRANT que M. Pierre Jean a donné sa démission comme membre du conseil d'administration du CLD ;

2006-10-32

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte la démission de M. Pierre Jean et nomme M. Rosario Bossé pour siéger au conseil d'administration du CLD de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2006-10-33

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 21 h 25.

ADOPTÉ

Marcel Catellier, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén.

